

Mis en ligne le : 21/07/2022

ville de Villiers-le-bel
Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° 273 /2022

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation spectacle « L'Imprévu sidéré »

Le Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°297 /2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de signature à M. BALOSSA Christian.

DECIDE

Article 1- Un contrat de cession du droit d'exploitation sera conclu avec l'association l'envoleur représentée par Monsieur François Guibert en sa qualité de président domiciliée au 2 rue Diderot 72100 Le Mans pour 1 représentation du spectacle « L'Imprévu sidéré » le lundi 24 juillet 2022 à 19h place de la maison des services à Villiers-le-Bel.

Article 2- Le montant de la prestation s'élevé à 2 718€ TTC (cession du spectacle, défraiement) auquel se rajoutent les frais d'hébergement pour 3 personnes le 24 et 25 juillet 2022 soit 2 nuitées.

Article 3- Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Sous-préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 20 /07 /2022

· Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Christian BALOSSA

